



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil D'Administration
Du Centre Intercommunal d'Action Sociale
du Pays de l'Aigle

Séance du 23 juin 2021

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
de l'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE	25
PRESENTS	11
VOTANTS	19

**DATE DE LA
CONVOCATION**

16 juin 2021

OBJET

**Dons collecte alimentaire
dématérialisée.**

Acte rendu exécutoire après
publication le
05 juillet 2021

La Vice-Présidente,
Nathalie LENÔTRE

L'an deux mil vingt et un, le vingt-trois juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'Administration, légalement convoqués par lettre du seize juin se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, sous la présidence de Nathalie LENÔTRE.

Etaient présents : Jean-Pierre CHEVALIER, Hugo DUPONT, Paule GOUIN, Véronique HELLEUX, Elisabeth JOSSET, Nathalie LENÔTRE, Michel MAROT, Sylvie MOLERO, Jacqueline ROSSET, Richard ROUSSEAU, Jean SELLIER,.

Pouvoirs : Alain BOUVIER donne pouvoir à Jean-Pierre CHEVALIER
Sylvie CHAUVEL-TREPIER donne pouvoir à Michel MAROT
Fleur GOSSELIN donne pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Jean-Guy GRANDIN donne pouvoir à Jean SELLIER
Paule KLYMKO donne pouvoir à Elisabeth JOSSET
Christophe PAPILLON donne pouvoir à Jean SELLIER
Delphine PRIEUR donne pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Nathalie RIBAUTL donne pouvoir à Véronique HELLEUX

Absents excusés : Alain BOUVIER, Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Fleur GOSSELIN, Jean-Guy GRANDIN, Paule KLYMKO, Christophe PAPILLON, Delphine PRIEUR, Nathalie RIBAUTL, Gaëlle TELLIER, Sophie THERY.

Absents : Isabelle DUVAL-DELAGUIERCE, Liliane HUBERT, Abdellah LHESANI.

Madame la Vice-Présidente informe les membres du Conseil d'Administration que suite au lancement de collecte en ligne, via la plateforme d'achat « Achetezenpaysdel'aigle.fr », au profit du service d'aide alimentaire du CIAS ; 3 dons ont été réalisés entre le 1^{er} février 2021 et le 7 juin 2021, pour la somme totale de 80€.

La somme de ce don permettra exclusivement d'acquérir des produits à destination des bénéficiaires du service d'aide alimentaire.

Madame la Vice-Présidente informe par ailleurs l'assemblée que la plateforme d'achat en ligne appose des frais de gestion à hauteur de 1% des recettes, soit 0.8€.

L'acceptation d'un don relève des attributions du président du CIAS en sa qualité d'ordonnateur des dépenses et des recettes. L'acceptation d'un don est à titre conservatoire, le don ne devient effectif qu'après acceptation définitive du Conseil d'Administration par délibération.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE A TITRE DEFINITIF** les trois dons réalisés par des particuliers, effectués via la plateforme d'achat en ligne, à destination du service d'aide alimentaire,
- **AUTORISE** Madame la Vice-Présidente à signer tout document relatif à ce dossier,

N° de CERFA	Montant du don en Euro
36	35
37	5
38	40

VOTE : UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme.

